

PROMO classe normale 2017/2018

Syndiqué.e oui
Non Pas encore

Fiche de suivi à retourner à **SE-Unsa Des Yvelines** - MAISON DE QUARTIER JOSEPH KOSMA - 6
PLACE JACQUES BREL - BP 28 78041 GUYANCOURT CEDEX ou par courriel : 78@se-uns.org

Nom et prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Fonction : Ecole/étab :

Adresse personnelle :

Mail :

Téléphone : Portable :

PE Instit → Pour les instits devenus PE récemment, indiquer votre bonification d'ancienneté à l'intégration dans le corps des PE : ans mois jours.

CAS 1

CAS 2

CAS 3

<input type="checkbox"/> Je suis à l' échelon 6 depuis le Report éventuel d'ancienneté*ans.....mois.....jours	<input type="checkbox"/> Je suis à l' échelon 8 depuis le Report éventuel d'ancienneté* :ans.....mois.....jours	<input type="checkbox"/> Je suis à un autre échelon : à l' échelon depuis le Report éventuel d'ancienneté*ans.....mois.....jours
En cas de boost (« grand choix ») ma date de promotion est le	En cas de boost (« grand choix ») ma date de promotion est le	Ma date de promotion à l'échelon supérieur est le
Sans boost, ma date de promotion est le	Sans boost, ma date de promotion est le	

* Pour trouver votre report d'ancienneté dans l'échelon, sur l'prof se rendre dans « votre dossier », onglet « carrière », dossier « corps, grade, échelons » puis cliquer sur les flèches noires.

Mon **Ancienneté Générale de Service** au 31.12.17 pour les instituteurs et au 31.8.2017 pour les PE :

..... ans mois jours

Mes deux dernières notes	Date	Date
	Note	Note

J'étais en disponibilité ou en congé parental du au

J'ai déposé un dossier de **départ à la retraite pour la rentrée 2018** (+1 point au barème si le dossier est déposé, même en cas de demande conditionnelle)

Renseignements complémentaires :

Mon barème (PE)		Mon barème (instit)	
AGS au 31.08.2017		AGS au 31.12.2017	
Note antérieure au 31.07.2017 x 2		Note antérieure au 31.07.2017 x 2	
Bonification pour note ancienne x 2 attribuée avant le 31.07.2013		Bonification pour note ancienne x 2 attribuée avant le 31.07.2013	
TOTAL		TOTAL	

Pour mémoire, les durées d'échelon qui s'appliquent dorénavant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 an	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	3 ou 2a	3 ans	3,5 ou 2,5a	4 ans	4 ans	